

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2021

DCM N° 21-05-27-14

Objet : Labellisation Cité Educative Quartier de Borny.

Rapporteur: M. TAHRI,

Lors du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021, le Premier Ministre a annoncé une liste de 46 nouvelles cités éducatives dont le quartier de Borny à Metz fait partie.

Cités Educatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'Etat et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3ans et les jeunes jusqu'à 25ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles s'adressent aux habitants des Quartiers Politique de la Ville.

C'est un label d'excellence. Ce label et les moyens supplémentaires affectés par l'Etat ne sont accordés qu'aux territoires éligibles, où les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité coordonnatrice.

Pour le quartier de Metz-Borny, il s'agira de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants afin de :

- . Prendre en charge tous les élèves du QPV ;
- . Mieux communiquer avec les familles, les parents et les rendre acteurs de la réussite de leur enfant ;
- . Renforcer la prévention du décrochage scolaire et la prédélinquance ;
- . Développer les actions sportives et culturelles attractives pour les enfants et les adolescents ;
- . Renforcer l'insertion socio-professionnelle des 16-25ans ;
- . Diagnostiquer et orienter les enfants ciblés avec un besoin d'accompagnement en santé.

La labellisation en cité éducative permettra l'élaboration et la signature de conventions de moyens (Etat/Ville de Metz), d'une durée de 3 ans et proportionnés aux enjeux, en lien avec le niveau régional (SGAR/Rectorat) et national (ANCT/DGESCO), qui seront annexées aux Contrats de Ville, eux-mêmes prolongés jusqu'en 2022.

L'obtention du label devra ainsi constituer un signal de mobilisation pour les acteurs et un marqueur d'ambition pour les citoyens. Elle permettra de communiquer largement auprès de la communauté éducative et des parents, mais aussi des associations et des citoyens, qui

doivent être systématiquement informés de la démarche, invités à en partager les objectifs et impliqués dans sa mise en œuvre et son évaluation.

Le pilotage sera au niveau local, organisé autour des réseaux d'écoles et de collèges, en y associant les divers partenaires, services de l'Etat, la Ville de Metz et les associations qui interviennent sur les champs éducatifs du territoire concerné.

Pour compléter le dossier messin, le Conseil Municipal doit valider la candidature du quartier de Borny en qualité de cité éducative.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU la circulaire n° 6057/SG du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU l'Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des cités éducatives,

VU le Comité Interministériel des Villes en date du 29 janvier 2021,

VU le Protocole d'Engagements renforcés et réciproques prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de valider la labellisation du quartier de Borny en « Cité Educative »,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la labellisation du quartier de Borny en « Cité Educative ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette labellisation.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion

Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20210527-116746-DE-1-1

N° de l'acte : 116746

Délibération rendue exécutoire le 2 juin 2021
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FIZSON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise			X	
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire			X	
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
29	MARX	Sébastien	X			
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			Procuration à M. Julien HUSSON
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			Procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE
39	REISS	Guy	X			Procuration à M. le Maire
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			Procuration à M. Jérémy ROQUES
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			Procuration à Mme Anne FRITSCH-RENARD
54	VOINÇON	Marie Claude			X	
55	VORMS	Michel	X			

Point n° : 14

Objet : Labellisation Cité Educative
Quartier de Borny

Conseil Municipal du :
27/05/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres
du CONSEIL MUNICIPAL :